

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 16 décembre 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #4 - Christina Pinard
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents :

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau assiste également à la présente séance à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes. La convocation a été faite selon les dispositions du code municipal et dans les délais prescrits par celui-ci.

24-12-8291

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Octroi de contrat à la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
- 4 - Octroi de contrat à la firme MALETTE
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS UNIQUEMENT
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyée par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

24-12-8292

3 - Octroi de contrat à la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTHON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un Budget pour 2025 rapidement et que nous avons besoin de soutien en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de RAYMOND CHABOT GRANT THORNTHON est celle qui répondra le mieux aux besoins et qu'ils ont des connaissances municipales préalables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve l'octroi du contrat à la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTHON pour de l'aide dans l'élaboration du Budget 2025.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4 - Octroi de contrat à la firme MALETTE

24-12-8293

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandés pour de l'aide pour notre analyse financière ;

CONSIDÉRANT QUE seul la firme MALETTE a fourni une soumission et est tout indiquée pour remplir ce mandat en fonction des connaissances du milieu municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve l'octroi du contrat à la firme MALETTE pour l'embauche de ressources externes en comptabilité pour l'analyse des finances municipales.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS CI-HAUTS MENTIONNÉS UNIQUEMENT

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens présents.

24-12-8294

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Lise Bernier, appuyé par M^{me} Johane Patenaude, il est résolu de lever la séance à 18 h 30.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Jessica Lacerte
Directrice générale, greffière-trésorière par intérim

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.